

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2019-0108**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de quatre nouveaux noms commerciaux pour le produit biocide **REPULSIF CORPOREL ANTI-MOUSTIQUES ENFANTS**,*

*de la société* SARL SPRING  
*enregistrée sous le numéro* BC-HQ086010-38

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

Il conviendra de mettre en place un programme de suivi de la résistance des populations de moustiques à la substance active DEET et de fournir les résultats de ce suivi tous les 5 ans.

### Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 21 novembre 2024.

A Maisons-Alfort, le 08/06/2023

DocuSigned by:  
  
AE281A955A42454...  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits règlementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom commercial</b>                  | REPULSIF CORPOREL ANTI-MOUSTIQUES ENFANTS   |
| <b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b> | RÉPULSIF SPÉCIAL ENFANTS<br>ANTI-MOUSTIQUES ENFANTS<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES VÊTEMENTS<br>ANTI-MOUSTIQUES VETEMENTS<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES PEAUX ET VÊTEMENTS<br>RÉPULSIF ANTI-TIQUES CORPOREL<br>RÉPULSIF ANTI TIQUES<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES ET ANTI-TIQUES<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES FAMILLES<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES ADULTES<br>RÉPULSIF ANTI-MOUSTIQUES CORPOREL ET TEXTILE<br><i>SPRAY ANTI MOUSTIQUES ENFANTS</i><br><i>ANTI MOUSTIQUES CORPOREL</i><br><i>REPULSIF ANTI MOUSTIQUES ENFANTS</i><br><i>INSECT ECRAN SPÉCIAL ENFANTS</i> |

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Nom et adresse du détenteur</b>         | <b>Nom</b>   | SARL SPRING   |
|  | <b>Adresse</b>   | 4, RUE BLAISE PASCAL<br>Z.I. DU BOIS DE LEUZE<br>13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU<br>FRANCE |
| <b>Numéro de demande</b>                   | BC-HQ086010-38   |   |
| <b>Type de demande</b>                     | Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC) |   |
| <b>Numéro d'autorisation</b>               | FR-2019-0108   |   |
| <b>Date d'autorisation</b>                 | 08/10/2019   |   |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b> | 21/11/2024   |   |

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | SARL SPRING   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 4, RUE BLAISE PASCAL<br>Z.I. DU BOIS DE LEUZE<br>13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU<br>FRANCE |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 4, RUE BLAISE PASCAL<br>Z.I. DU BOIS DE LEUZE<br>13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU<br>FRANCE |

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | DEET  |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | VERTELLUS PERFORMANCE MATERIALS INC.                  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 2110 HIGH POINT ROAD<br>GREENSBORO<br>NC 27403<br>USA |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 2110 HIGH POINT ROAD<br>GREENSBORO<br>NC 27403<br>USA |

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu Technique (%) |
|------------|---|------------------|------------|-----------|-----------------------|
| DEET       | Mélange contenant au minimum 97 % de N,N-diethyl- <i>m</i> -toluamide | Substance active | 134-62-3   | 205-149-7 | 10,31                 |

### 2.2. Type de formulation

|                               |
|-------------------------------|
| Liquide, prêt à l'emploi (AL) |
|-------------------------------|

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| <b>Classification</b>    |  |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger     | Lésion oculaire catégorie 2.   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| <b>Etiquetage</b>        |  |
| Mentions d'avertissement | Danger   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Conseils de prudence     | P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>P102 : Tenir hors de portée des enfants.<br>P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.<br>P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.<br>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. |
| Note                     | -  |

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation sur la peau

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | TP19   |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Le produit est une lotion prête à l'emploi à pulvériser et étaler sur la surface de la peau humaine exposée.   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Moustiques ( <i>Culex spp</i> , <i>Aedes spp</i> , <i>Anopheles spp</i> )<br>Adultes<br><br>Tiques ( <i>Ixodes ricinus</i> )   |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur et extérieur   |
| Méthode(s) d'application                                    | Le produit est pulvérisé sur la paume des mains puis étalé sur les surfaces de peau exposées (le visage, le cou, les 1/2 de bras, les mains et les 1/2 jambes)   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | 1.2 mg produit/cm <sup>2</sup> de peau, 1 fois par jour pour les adultes et les enfants de 1 an et plus.<br>2 pulvérisations par avant-bras d'enfant (2 à 6 ans).<br><br>Conditions tempérés :<br>Moustiques ( <i>Aedes spp.</i> et <i>Culex spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 6 heures<br>Tiques ( <i>I.ricinus</i> ) : temps de protection jusqu'à 6 heures<br><br>Conditions tropicales :<br>Moustiques ( <i>Anopheles spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 6 heures |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Non professionnel  |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Le produit est conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 80 mL à 150 mL, avec une pompe polypropylène/polyoxyméthylène.  |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour.
- Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 1 an.
- Appliquer uniquement sur les zones découvertes de vêtements.
- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.
- Ne pas appliquer sur les mains des enfants.
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur les paupières et les yeux.
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (blessures, coup de soleil, maladie de peau...).

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Pulvérisation sur les vêtements

|  |   |
|--|---|
| <b>Type de produit</b>   | TP19  |
| <b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b> | Le produit est une lotion prête à l'emploi à pulvériser sur les vêtements.  |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b> | Moustiques ( <i>Culex spp</i> , <i>Aedes spp</i> , <i>Anopheles spp</i> )<br>Adultes  |
| <b>Domaine(s) d'utilisation</b>                                    | Intérieur et extérieur  |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                    | Pulvérisation sur les vêtements.  |
| <b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>                       | 1,80 mg produit/cm <sup>2</sup> de vêtements (en coton), équivalent à 7 sprays sur les avant-bras recouverts d'un adulte (600 cm <sup>2</sup> ).<br>Une application par jour pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes.<br><br>Conditions tempérés :<br>Moustiques ( <i>Aedes spp</i> .et <i>Culex spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 7 heures<br><br>Conditions tropicales :<br>Moustiques ( <i>Anopheles spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 7 heures |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>                                 | Non professionnel   |
| <b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>                     | Le produit est conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 80 mL à 150 mL, avec une pompe polypropylène/polyoxyméthylène.   |

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Application uniquement sur les vêtements en coton.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer sur les vêtements des enfants de moins de 6 ans.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour sur les vêtements des adultes et enfants de 6 ans et plus.
- Appliquer uniquement sur les zones couvertes par les vêtements.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Pulvérisation combinée sur la peau et sur les vêtements**

|  |  |
|--|--|
| <b>Type de produit</b>   | TP19   |
| <b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b> | Le produit est une lotion prête à l'emploi à pulvériser et étaler sur la surface de la peau humaine exposée et à pulvériser sur les vêtements.   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b> | Moustiques ( <i>Culex spp</i> , <i>Aedes spp</i> , <i>Anopheles spp</i> )<br>Adultes   |
| <b>Domaine(s) d'utilisation</b>                                    | Intérieur et extérieur   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                    | Le produit est pulvérisé sur la paume des mains puis étalé sur les surfaces de peau exposées (le visage, le cou, les 1/2 de bras, les mains et les 1/2 jambes).<br>Le produit est pulvérisé sur les vêtements.   |
| <b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>                       | 1,20 mg produit/cm <sup>2</sup> de peau, équivalent à 3 pulvérisations sur les avant-bras des enfants (390 cm <sup>2</sup> ) jusqu'à 1 fois par jour.<br><br>1,80 mg produit/cm <sup>2</sup> de vêtements (en coton) équivalent à 5 pulvérisations sur les avant-bras des enfants (390 cm <sup>2</sup> ) jusqu'à 1 fois par jour.<br><br>Conditions tempérés :<br>Moustiques ( <i>Aedes spp</i> .et <i>Culex spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 6 heures<br><br>Conditions tropicales :<br>Moustiques ( <i>Anopheles spp.</i> ) : temps de protection jusqu'à 6 heures |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>                                 | Non professionnel  |
| <b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>                     | Le produit est conditionné dans des bouteilles en polypropylène de 80 mL à 150 mL, avec une pompe polypropylène/polyoxyméthylène.  |

##### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

##### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer plus d'une fois par jour pour les adultes et les enfants de 12 ans et plus.
- Ne pas combiner l'utilisation sur la peau et les vêtements chez les enfants de moins de 12 ans.
- Se laver les mains avant toute manipulation des aliments.
- Ne pas appliquer sur les mains des enfants.
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Ne pas appliquer sur une peau lésée (blessures, coup de soleil, maladie de peau...).

##### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### **4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### **4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit.
- La durée de protection peut être diminuée par la sudation, le lavage à l'eau, les frottements, les hautes températures (>30 °C), la vitesse du vent, etc.
- Agiter avant emploi.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Ne pas utiliser le produit avant de se baigner ou de prendre une douche.
- Éviter tout contact entre la peau traitée ou les vêtements traités avec des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser le produit à proximité de denrées alimentaires et surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas d'ingestion : risque d'étourdissements et de perte de conscience. L'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë. Contactez immédiatement le 15 (ou le 112) ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans avis médical.
- En cas de contact avec les yeux : si nécessaire, retirer les lentilles de contact. Laver les yeux sous un filet d'eau tiède pendant environ 10 min, yeux ouverts, en n'oubliant pas de laver sous les paupières. Si les yeux restent rouges deux heures après leur lavage, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : en cas d'apparition de lésions cutanées, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.
- La substance active contenue dans le produit (DEET) est susceptible d'induire une hyperexcitabilité nerveuse notamment chez les personnes sensibles (épileptiques) ou en cas de co-exposition avec un produit convulsivant.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Éliminer le contenu / le récipient dans un point de collecte approprié.
- Ne pas transvaser le produit. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les récipients contenant des résidus du produit doivent être traités conformément aux réglementations nationales.
- Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.
- En cas de versement accidentel du produit, recueillir le produit à l'aide d'un matériau absorbant les liquides (par exemple du sable, de la terre à diatomée) et éliminer comme un déchet dangereux.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Ne pas stocker plus de 2 semaines à 54°C.
- Le produit peut être conservé 2 ans à 25°C à compter de sa date de fabrication.

### **6. Autre(s) information(s)**

-